

POSTULAT

Auteurs Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Konstantin BUMANN, CSPO, Jean-Michel SAVIOZ, PLR
Objet Force obligatoire des règlements-types
Date 09/03/2020
Numéro 2020.03.065

Différents règlements-types sont mis à la disposition des communes par les services du canton du Valais. Dans le passé malheureusement, on a constaté de plus en plus souvent, et parfois lors de l'examen préalable des projets de règlements, que ces règlements-types ne convenaient pas en l'état et que les services concernés demandaient aux communes de procéder à des corrections. Ainsi, une commune du Haut-Valais a soumis au service cantonal compétent le règlement-type sur les eaux usées pour examen préalable sans y apporter de modification, après quoi ledit service a émis plusieurs propositions de correction.

Conclusion

Le Conseil d'État est prié de rédiger et d'actualiser régulièrement les règlements-types en vigueur, de manière à ce que les communes puissent s'y référer. Si les règlements-types sont repris par les communes sans modifications, alors il ne peut plus y avoir de propositions de modification de la part des services concernés. Le processus d'homologation peut ainsi être mis à exécution après l'approbation par l'assemblée primaire en procédure accélérée.